



Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le 13 MAI 2026  
ID : 033-213302078-20260429-DELIB202649-DE

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 29 AVRIL 2026

DELIBERATION 2026.49 – SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNÉE 2026

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	22 AVRIL 2026
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	29 AVRIL 2026
Conseillers présents	26	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	3	Secrétaire de séance	M. Lucas BEURAIN Conseiller Municipal

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent				
GLIZE Caroline 1 <sup>er</sup> Adjointe				
VEYSSIERE André, Adjoint				
CARRERE Sophie, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
RICHEFORT Julie, Adjointe				
MASSY Joel, Adjoint				
FLAHAUT Serge, Adjoint		X		M. Thierry DUBREUIL
SARRAUTE Valérie, Adjointe				
DUBREUIL Thierry, Adjoint				
SARRAZIN Anne-Marie, CM				
DIRHEIMER Thierry, CM				
CARO Chantal, CM				
SIMON Eric, CM				
CHEDEVILLE Maud, CM				
BRARD Philippe, CM				
GUIBERT Aïnhua, CM		X		Mme Sophie CARRERE
FABERES Denis, CM				
BANYMANDHUB Sarah, CM				
GUEGAN Malo, CM				
LEBRUN Estelle, CM				
LAGENEBRE Olivier, CM				
JESSON Yasmina, CM				
BEURAIN Lucas, CM				
PIERRE Julia, CM		X		Mme Julie RICHEFORT
De NARDI Jean-Paul, CM				
SICARD Hélène, CM				
MONTAUBAN Frédéric, CM				
VENEZIA Monique, CM				
JOURDAN François, CM				



**Délibération 2026.49**

**SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE POUR  
L'ANNÉE 2026**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;**

**Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R123-25 énumérant les recettes du Centre Communal d'Action Sociale ;**

**Vu le résultat du Compte Financier Unique 2025 du budget du Centre Communal d'Action sociale et plus particulièrement l'excédent à reporter ;**

**Vu l'avis favorable de la commission Ressources du 21 avril 2026 ;**

**Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif,**

**Considérant que ce dernier s'engage pleinement en faveur des publics, avec le soutien financier de la commune, mais également en coordination avec les institutions publiques mais aussi avec les mouvements caritatifs et humanitaires, pour mobiliser les moyens d'aides sociales pour garantir à tous les publics fragilisés un égal accès à la solidarité publique et aux droits sociaux,**

**Considérant la nécessaire subvention de la commune au Centre Communal d'Action sociale dans la réalisation des missions qui relève de sa compétence,**

**Après en avoir délibéré et entendu le rapport de Madame Valérie Sarraute, Adjointe déléguée aux ressources et à l'administration générale, et en avoir délibéré,**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention**

**DECIDE**

- DE FIXER la subvention d'équilibre versée au Centre Communal d'Action Sociale à 15 000,00€ pour l'année 2026,**
- D'APPROUVER l'inscription au budget primitif 2026 de la somme de 15 000,00€ sur l'article 657363.**

Publiée le  
Le Secrétaire de séance



Lucas BEAURAIN



Fait à Izon, le 29 avril 2026  
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,  
\*certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs de la Mairie,  
\*informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)